

Découvrez la nouvelle Lettre d'information « Concurrence et consommation » de la DGCCRF. Le troisième numéro de cette lettre vous est envoyé au titre de l'intérêt que vous avez déjà manifesté pour les missions liées à la régulation des marchés, à la protection et à la sécurité des consommateurs. Il vous revient de vous abonner si vous souhaitez continuer de recevoir cette publication électronique.



CONCURRENCE ET CONSOMMATION

La Lettre d'information de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

n° 3 - septembre/octobre 2014



Consommation



Sécurité



Concurrence

DOSSIER > Transport alterné : un chargement à risque

ZOOM > Loi Consommation : des avancées pour les consommateurs et les entreprises > Un focus sur la forme

ENQUÊTES > Secteur funéraire : des pratiques déloyales > Sortir du surendettement > Les signes européens de qualité : encore des anomalies > Les bouilloires électriques : un constat inquiétant

AVIS DE L'ADMINISTRATION > Soldes : un commerçant ne peut pas changer d'avis sur le caractère soldé d'un article > Mention « gentiane » : utilisation de la mention pour une boisson alcoolisée

DOSSIER



Contamination - Pratiques abusives

Transport alterné : un chargement à risque



Le procédé, qui consiste à transporter alternativement, dans les mêmes contenants (bennes ou citernes), des produits destinés à l'alimentation humaine puis des produits destinés à l'alimentation animale et enfin des produits dangereux ou toxiques, est strictement prohibé. Il peut entraîner un risque majeur pour la santé du consommateur ainsi que pour la santé animale et introduit une concurrence déloyale sur le marché des transports en vrac.

→ LE DOSSIER COMPLET

▶ CONSULTER LES PRÉCÉDENTS NUMÉROS

▶ S'ABONNER GRATUITEMENT

▶ GARDER LE CONTACT  

Communiqués de presse

Relations fournisseurs et distributeurs : meilleure prise en compte des évolutions du prix des matières premières agricoles et alimentaires.

▶ [Le communiqué \[PDF\]](#)

Les nouveaux pouvoirs de la DGCCRF : la loi Consommation renforce les moyens de contrôle de la direction.

▶ [Le communiqué \[PDF\]](#)



Loi Consommation : des avancées pour les consommateurs et les entreprises

L'action de groupe : une voie de recours collectif

Mesure phare de la loi Hamon, l'action de groupe est entrée en vigueur le 1^{er} octobre. Elle permet la réparation des préjudices matériels subis individuellement par un groupe de consommateurs du fait d'un même professionnel ne respectant pas ses obligations légales ou contractuelles. Les consommateurs devront passer par une association nationale de consommateurs agréée pour déposer une action en justice.

Vente à distance et démarchage : une protection renforcée des consommateurs

Délai de rétraction de 14 jours pour les contrats conclus à distance, interdiction du précochage d'options payantes..., autant de nouvelles dispositions dans la loi Hamon pour garantir aux consommateurs une information claire et le renforcement de leurs droits en matière de vente à distance et de démarchage. Le décret d'application vient d'être publié.

Relations entre fournisseurs et distributeurs : une meilleure prise en compte des évolutions du prix des matières premières agricoles et alimentaires

La clause de renégociation dans certains contrats de vente de produits alimentaires, introduite par la loi, est désormais effective avec la parution du décret.



- ▶ [L'action de groupe](#)
- ▶ [Vente à distance et démarchage](#)
- ▶ [Relations entre fournisseurs et distributeurs](#)
- ▶ [Le calendrier des dates d'entrée en vigueur des différentes mesures \[PDF\]](#)

OIV 2014 : Carole DELGA présente les résultats de l'Opération Interministérielle Vacances.

▶ [Le communiqué \[PDF\]](#)

Achat de lunettes : l'écart pupillaire doit dorénavant être mentionné sur les ordonnances.

▶ [Le communiqué \[PDF\]](#)

Le chiffre

- 1 %

de baisse sur les produits de rentrée scolaire.

▶ [L'analyse des prix](#)

Veille Economique

L'électroménager en France



▶ [Le bilan 2013 \[PDF\]](#)

▶ [Tous les dossiers économiques](#)

Agenda

Ateliers de la DGCCRF

6 novembre 2014
L'équilibre contractuel

9 décembre 2014
Le vrai prix du low-cost

▶ [Toutes les manifestations](#)



Vient de paraître

Un focus sur la forme

Gardez la forme ou retrouvez la ligne ?

Les clubs de remise en forme offrent une gamme étendue d'activités sportives mais il convient de rester vigilant sur les contrats proposés. Quant aux méthodes amincissantes, la prudence est également à recommander sur leurs effets réels ou supposés.



- ▶ Club de mise en forme
- ▶ Méthodes amincissantes

4 nouvelles fiches pratiques



- ▶ Portabilité du numéro
- ▶ Clauses abusives
- ▶ Pratiques commerciales agressives
- ▶ Fraude à la carte de paiement

Assurance emprunteur : de nouvelles règles de choix



- ▶ Les nouvelles règles

Utilisation d'un smartphone dans l'UE

Une baisse des tarifs jusqu'à 55 %.



- ▶ Les nouveaux tarifs

Rapport d'activité 2013 des ministères économiques et financiers



- ▶ Le rapport d'activité (faits marquants, chiffres clés)

ENQUÊTES

Pratiques commerciales

Secteur funéraire : des pratiques déloyales



La DGCCRF traque les pratiques abusives développées dans ce secteur.

- ▶ Secteur funéraire

E-commerce - Pratiques commerciales

Sortir du surendettement



Avec un taux d'infraction de 49,8 %, les sites proposant une aide pour la sortie du surendettement dissimulent souvent une intention commerciale.

- ▶ Sortir du surendettement

Qualité

Les signes européens de qualité : encore des anomalies



150 signes de qualité (AOP/IGP/STG) contrôlés ainsi que des produits transformés. Le taux d'anomalies avoisine les 18 %.

- ▶ Les signes de qualité



Les bouilloires électriques : un constat inquiétant



Dix modèles sur vingt neufs testés se sont révélés non conformes, voire dangereux, occasionnant le retrait de près de 12 000 produits.

 [Les bouilloires électriques](#)

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Soldes : un commerçant ne peut pas changer d'avis sur le caractère soldé d'un article : L'avis



Mention « gentiane » : utilisation de la mention pour une boisson alcoolisée : L'avis



ABONNEMENT - MODIFICATION DE VOTRE ABONNEMENT - ARCHIVES - RSS - DESABONNEMENT